

**NATIONS
UNIES**



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-R77.2

Date : 9 juin 2009

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Composée comme suit : **M. le Juge O-Gon Kwon, Président**
M. le Juge Kevin Parker
M. le Juge Iain Bonomy

Assistée de : **M. John Hocking, Greffier**

Ordonnance rendue le : **9 juin 2009**

LE PROCUREUR

c/

VOJISLAV ŠEŠELJ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE RELATIVE À L'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT N° 419
PRÉSENTÉ PAR L'ACCUSÉ**

Le Procureur *amicus curiae* :
M. Bruce MacFarlane

L'Accusé :
Vojislav Šešelj

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU le document présenté le 5 juin 2009, assorti d'une compilation d'articles de presse, par lequel Vojislav Šešelj communique des pièces en exécution de l'ordonnance rendue par la Chambre de première instance le 29 mai 2009 (*Submission in which Professor Vojislav Šešelj Sends Materials Pursuant to the Order by the Trial Chamber of 29 May 2009*, respectivement le « document n° 419 » et les « articles »),

ATTENDU que le document n° 419 et les articles contiennent des informations qui permettraient d'identifier un témoin protégé et, en conséquence, devraient être déposés à titre confidentiel,

ATTENDU, en outre, vu le stade avancé de la procédure, qu'il est dans l'intérêt de la justice de réduire le délai imparti au Procureur *Amicus Curiae* pour répondre au document n° 419,

EN APPLICATION des articles 54, 75 et 126 *bis* du Règlement de procédure et de preuve,

ORDONNE que

- i) le Greffe enregistre le document n° 419 et les articles à titre confidentiel,
- ii) le Procureur *amicus curiae* réponde au document n° 419 au plus tard le 16 juin 2009.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre de
première instance

/signé/

O-Gon Kwon

Le 9 juin 2009
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]